

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-604706

57975

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 5107			
Société :			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : <i>Veuve Belghaoui Sidi Seif El Islam</i>	
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 0669830087 Total des frais engagés : 1750,00 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr. Islam TAHIA Ophtalmologiste Angle Av. Hassan II et Hassan 1er Imm. 1B, Appt. 3 - Témara Tél : 05 22 58 50 00			
Date de consultation : 18 JAN. 2021			
Nom et prénom du malade : Belghaoui TAHIA Age: 24 ans			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : <i>cardi - opht</i>			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 12/01/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/01/21	CS	250 Dhs		INP : 101238665 Dr. Islam TAH Ophtalmologiste Angle Av. Hassan II et Hassan 1er Imm 1B - ppt. 3 - Témara Tel : 06 47 58 50 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Angla Av. Hassan II Magasin N°19 Témara Opticien - Optométriste INP : 101238665	23/01/21	1 monture + 2 verres AR				#1500# DH

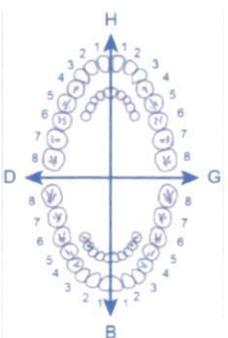
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

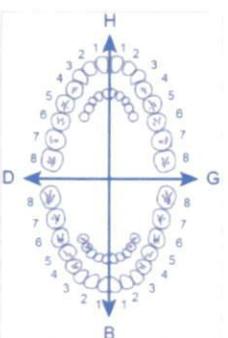
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :



ODF PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552 00000000 00000000
D	00000000 00000000 35533411 11433553
G	
B	



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

le : 23/01/2021

Facture N° : 2021/0030
CLIENT :
M. BELGNAOUI Taha

Libellé	Qté	Montant (TTC)
Verre VL : ORGANIQUE AR	2.00	900.00
Monture VL : Optique	1.00	600.00

Sté Opticentre Témara SARL AU
 Angle Av. Hassan II et Mohamed VI
 Magasin N° 19 Témara
 Tél: 0537 74 77 74
 Opticien - Optométriste

Correction	Sph	Cyl	Axe	Add	TOTAL HT	1 250.00
OD	Plan	-0.50	140°		TVA (20%)	250.00
OG	Plan	-0.75	20°		TOTAL TTC	1 500.00

La présente facture est arrêtée à la somme de :

MILLE CINQ CENTS DH TTC

Dr Islam TAHA

Ophtalmologiste

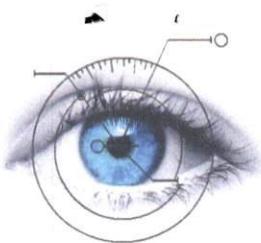
Diplômée de la faculté de Médecine

et de Pharmacie de Rabat

Ex ophtalmologiste à l'hôpital
des spécialités de Rabat

Ex chirurgien ophtalmologiste
à l'hôpital My youssef de Rabat

- Chirurgie de la cataracte (phako)
- Glaucome - Rétinopathie diabétique
- Voies lacrymales - Chirurgie des paupières
- Angiographie rétinienne - Laser - OCT
- Chirurgie réfractive



الدكتورة إسلام طه اختصاصية في طب وجراحة العيون

خريجة كلية الطب و الصيدلة بباريس

طبيبة سابقاً مستشفى الاختصاصات بباريس

طبيبة أمراض وجراحة العيون سابقاً

مستشفى مولاي يوسف بباريس

- جراحة الجلالة (الليزر) - داء الزرق
- اعتلال الشبكيّة السكري - مسالك الدموع
- تصوير اوعية الشبكيّة - الليزر
- تصحيح البصر بالليزر

Temara, Le 18 janvier 2021

Mr. BELGNAOUI TAHA

Monture + verres correcteurs

Antireflets

OD = Plan (- 0.50 à 140°)

OG = Plan (- 0.75 à 20°)

Sté Opticentre Témara SARL AU
Angle Av. Hassan II et Mohamed VI

Magasin N°19 Témara

Tél: 0537 74 77 74

Opticien - Optométriste

Dr. Islam TAHA
Ophtalmologiste
Angle Av. Hassan II et Hassan 1er
Imm. 1B, Appt 3 - Témara
Tél : 05 37 58 50 00



زاوية شارع الحسن الثاني والحسن الأول، عمارة 1B، شقة 3، قمارة. Angle Avenue Hassan II et Hassan 1er, Imm. 1B, Appt 3, Témara.

05 37 58 50 00

dr.islamtaha@gmail.com

ICE 00229121900001 - IF 37540318 - INPE 101238665 - Patente 27903006 - CNSS 1458756